

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à équiper le hameau de La Bruyère d'une maison de village en fonction des opportunités qui s'offriront à la commune (voir fiche-projet III. 3 - Sauvegarde de lieux de convivialité ouverts et couverts existants).

Une maison de village à La Bruyère est un atout en termes de :

- mise à disposition d'infrastructures pour les habitants, les associations du Centre culturel de la Vallée de la Néthen étant prioritaires ; la maison est également disponible pour le hameau ; les particuliers peuvent y avoir accès ponctuellement, la commune prêtant attention à ne pas entrer en concurrence avec le secteur privé pour la location de salles,
- qualité de vie du hameau.

En ce qui concerne la mise à disposition d'infrastructures pour les habitants, la création d'une maison de village offre un lieu de rencontre destiné aux différentes associations dont les associations des jeunes et des seniors. Cette maison permettrait d'accueillir les associations existantes (3X20, club de colombophilie, etc.). Elle constituerait également une infrastructure favorable pour d'éventuels nouveaux projets d'activités. En effet, le partage des locaux facilite les synergies entre les différentes associations et permet l'émergence de nouveaux projets.

En ce sens, elle serait un atout pour la convivialité et la dynamique du hameau de La Bruyère.

En ce qui concerne la qualité de vie du hameau, il s'agit, en effet, d'une opportunité pour l'aménagement qualitatif du hameau, soit qu'il s'agisse de la valorisation d'un bâtiment existant, soit qu'il s'agisse d'une nouvelle construction. De plus, en fonction de sa localisation, la maison de village permettra également de renforcer l'attractivité du centre de hameau.



L'ancien SAED INTERAGRI, qui accueillait la gare du vicinal, une localisation possible pour la nouvelle maison de village

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane de la consultation du hameau de La Bruyère et du groupe de travail 1 « cohésion sociale ».

JUSTIFICATION DU PROJET

La création d'une maison de village bénéficie à l'esprit de convivialité du hameau ainsi qu'à la qualité du cadre de vie. Elle renforce l'attractivité du hameau et de son centre. C'est pourquoi, lors de la première ODR :

- une maison de village, le Vert Galant, associée à un nouveau lieu d'accueil de la petite enfance, a été créée dans le village de Beauvechain,
- la maison de village de Hamme-Mille a été agrandie et ses abords ont été réaménagés,
- un projet de maison de village, actuellement en cours, a émergé à Nodebais.

Dans le cadre de la deuxième ODR, un projet de maison rurale est prévu à L'Ecluse de même qu'une maison de village et de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse ainsi qu'une maison rurale à Hamme-Mille avec réaménagement d'une salle polyvalente.

Faute d'opportunité, La Bruyère n'est pas encore équipée d'une maison de village, bien que le besoin en ait été exprimé dès la première ODR. Actuellement, les associations se réunissent dans différentes salles. Lors de la consultation, certains habitants ont regretté la petite taille de ces locaux.

LOCALISATION

- Non définie.
- Favoriser une implantation près du centre du hameau.
- Eventuellement, Place de La Bruyère, sur le site réaménagé *Inter-Agri*.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Non défini.



STATUT DE PROPRIÉTÉ

Non défini.

TÂCHES À RÉALISER

- Localiser un bâtiment à réaffecter ou un terrain à bâtir pour l'implantation d'une maison de village.
- Définition du programme.
- Appel d'offres et choix d'un auteur de projet.
- Projet de réaffectation et/ou de construction y compris aménagement des abords.
- Réaffectation et/ou construction.

OBJECTIFS VISÉS

<p>Axe 1 - Cohésion sociale Renforcer le plaisir à vivre ensemble de tous les habitants de Beauvechain</p>	<p>Axe 2 - Qualité du cadre de vie Maintenir à Beauvechain l'équilibre entre développement, habitat et préservation de la nature</p>	<p>Axe 3 - Mobilité Permettre à chaque usager de se déplacer en sécurité à Beauvechain</p>	<p>Axe 4 - Agriculture et productions locales Perpétuer l'agriculture familiale à Beauvechain</p>
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Encourager le dialogue, les rencontres et les solidarités locales <input checked="" type="checkbox"/> Développer des activités à destination des jeunes et des seniors et les relations intergénérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préserver et favoriser le patrimoine naturel et la biodiversité <input type="checkbox"/> Poursuivre la sensibilisation de la population et l'administration à la protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Développer les modes doux <input type="checkbox"/> Développer d'autres alternatives à la voiture individuelle 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Valoriser et respecter le travail des agriculteurs <input type="checkbox"/> Développer de nouvelles filières de transformation
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Développer du logement pour les habitants <input type="checkbox"/> Promouvoir l'emploi local <input type="checkbox"/> Sensibiliser à l'identité et à la mémoire 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Aménager des espaces publics conviviaux <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur le patrimoine remarquable <input type="checkbox"/> Améliorer encore la gestion des eaux de surface et celle des inondations <input type="checkbox"/> Planter et fleurir 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Améliorer la sécurité et renforcer la lutte contre les nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Renforcer la coopération et services aux agriculteurs <input type="checkbox"/> Promouvoir et distribuer les produits locaux



Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- le projet vise la mise en place d'un lieu convivial qui favorisera le dialogue, les rencontres et les solidarités locales,
- il met à disposition une infrastructure pour des activités notamment à destination des jeunes, des personnes âgées et des relations intergénérationnelles,
- il présente une opportunité de valoriser les bâtiments du cœur de hameau.

INDICATEURS

- Date de demande de convention.
- Date de réception.
- Emploi de matériaux durables.
- Nombre d'associations accueillies.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

- Voir autre(s) maison(s) de village.
- En l'absence de projet précis, il est délicat de proposer une évaluation juste.
- Selon la FRW, le coût des maisons de village peut être extrêmement variable, étant généralement de l'ordre de 500.000 à 1.500.000 €.
- A titre d'exemple, les maisons de village de la première ODR ont coûté de l'ordre de :
 - pour la maison de village d'Hamme-Mille, 300.000 €,
 - pour la maison du Vert Galant (Beauvechain), avec une MCAE (Maison Communale d'Accueil de l'Enfance) et un logement de transit, 800.000 €,
 - pour la maison de village de Nodebais, en cours, 650.000 €.

Montant TVAC des différentes interventions

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Part Développement rural | 520.000 € |
| - Part communale | 130.000 € |

PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet réalisé en une seule phase ?

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Opportunité d'achat d'un bâtiment ou d'un terrain.
- La Bruyère n'est pas encore équipée d'une maison de village.

ETAT DU DOSSIER

-

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Projet à réaliser entre la 6^{ème} et la 10^{ème} année de l'ODR :

- 2018 : Demande de convention.
- 2018 : Etude.
- 2019-2020 : Travaux.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**Pilier environnemental**

- Mise en place d'une architecture durable : utilisation de matériaux durables, maison basse énergie, organisation des travaux : écoconstruction ou écorénovation.
- Diminution de production des substances nuisibles à la santé et à l'environnement.

Pilier économique

- Renforcer la mixité des fonctions du centre de La Bruyère.
- Synergies éventuelles avec activités économiques présentes.

Pilier social

- Infrastructure conviviale à destination de tous.
- Introduction de clauses sociales dans les marchés publics.

Pilier culturel

- Mise en place et maintien d'activités culturelles.
- Opportunité de mettre en place de nouvelles activités culturelles.
- Le cas échéant, assure le maintien et la valorisation de l'héritage culturel bâti par la rénovation d'un bâtiment existant.